

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

04 JUL. 2022

Le 4 juillet 2022

SAUJ

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

Monsieur le Premier Président.
Jacques BOULARD
Cour d'Appel de Toulouse.
Place du Salin
31000 Toulouse

Bureau d'aide juridictionnelle Tribunal judiciaire de Toulouse

Recours ordonnance du BAJ N° 2022/009541 du 14 juin 2022

Objet : Trouble à l'ordre public sur le fichier immobilier à la conservation des hypothèques de Toulouse, absence de sécurité juridique du droit de propriété.

Monsieur le Premier Président,

Je suis contraint Monsieur le Premier Président de vous saisir nominativement au vu des graves faits que je rencontre devant votre juridiction par un refus systématique à l'aide juridictionnelle.

Me privant de fait d'être représenté par un avocat au titre de l'AJ et devant le juge des référés dont la procédure oblige la représentation par un avocat.

Me privant de tout autre auxiliaire de justice, officier ministériel pour assurer ma défense et régulariser les procédures d'exécution et acte introductif d'instance.

Un obstacle réel à l'accès à un juge, à un tribunal malgré l'absence de moyen financier.

Ce recours contre l'ordonnance du 14 juin 2022 confirme encore une fois les voies de faits relatées dans ma saisine du 23 juin 2022 déposée en main propre au tribunal judiciaire de Toulouse le 24 juin 2022 et envoyée aussi en lettre recommandée délivrée à son destinataire.

Monsieur le Premier Président, je m'adresse directement à vous car vous avez à charge le bon fonctionnement de la juridiction toulousaine sans discrimination des justiciables.

- Vous avez nommé M.M DUBOIS pour être substitué à vos fonctions de saisine dans des dossiers de recours d'aide juridictionnelle.

Les faits relatés contre ce magistrat dans mon courrier du 23 juin 2022 et la plainte déposée au CSM en date du 8 mars 2022 sont incontestables :

- Une entrave permanente à l'accès à un juge à un tribunal par le refus systématique de l'aide juridictionnelle.

Pour ne pas ignorer les graves voies de faits portées à la connaissance des autorités :

- ***Il est inacceptable dans un pays de droit de rencontrer une telle discrimination par abus d'autorité.***

Dès à présent Monsieur le Premier Président je vous demande de vous saisir directement de ce recours contre ladite ordonnance du 14 juin 2022 et de donner l'ordre de faire cesser ces différentes entraves à l'accès à un juge à un tribunal depuis de nombreuses années.

De tels obstacles rencontrés pour se refuser de reconnaître des faits criminels effectués en bande organisée à mon préjudice et aux intérêts de mes ayants droit.

Certes, Monsieur LABORIE André n'en restera pas là !!, les médias et autres seront prochainement informés si une telle situation continue.

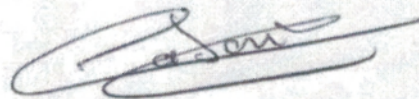
Je vous prie de croire Monsieur le Premier Président à l'expression de mes respectueuses salutations.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
COURRIER - ARRIVEE

04 JUL. 2022

SAUJ

Monsieur LABORIE André



Toutes les pièces sont dans le dossier de demande d'A.J.

- Je vous joins à nouveau le projet devant le juge des référés.
- Et également la plainte au CSM du 8 mars 2022 relatant les faits graves causant un trouble à l'ordre public.
- Ainsi que ma saisine de Monsieur le Premier Président du 23 juin 2022 enregistrée le 24 juin 2022.